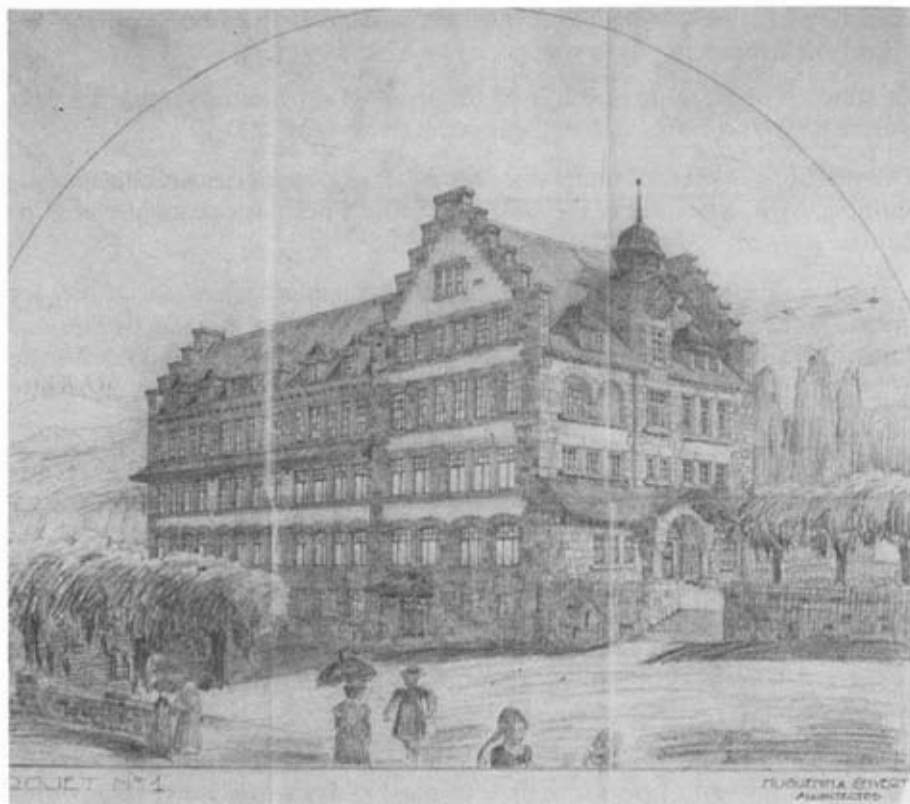




**SEDUNUM
NOSTRUM**

Bulletin No 44
1990

Association pour la sauvegarde
de la cité historique et artistique de Sion



L'école des filles de la Planta

Le concours de 1897–1898

Avec le nouvel Arsenal (1895) est apparue dans notre ville la notion de «concours» pour la construction de bâtiments publics. Usant du même procédé peu de temps après (1897-1898), la Municipalité décide de mettre sur pied un concours pour l'élaboration des plans d'un nouveau bâtiment scolaire à la Promenade du Nord (act. Avenue Ritz) dans le verger de l'Orphelinat des filles.

Le programme de ce concours précise notamment «(...) que l'aspect extérieur du bâtiment répondra à sa destination et sera caractérisé par un style sobre et digne, éloigné de tout luxe (...)» et il donne des indications quant au coût de la future construction puisque ce dernier «(...) non compris les abords ne dépassera pas la somme de Fr. 120'000.-- (...)».

Le concours est à rendre pour le 15 février 1898 et la somme totale des prix s'élève à 1'500.-- francs à distribuer parmi trois lauréats.

Dix-neuf projets seront remis dans les délais et ce sont des architectes lausannois, MM. Regamey et Heydel, qui auront l'honneur de gagner ce concours.

Dans son rapport, le jury émet au sujet du premier prix en particulier les critiques suivantes : «(...) bonnes façades, très ajourées, mais un peu monotones qui pourront s'améliorer en s'inspirant davantage de l'architecture de la localité (...) «ou encore» (...) le cube du devis est insuffisant et le prix de Fr. 11.-- doit être augmenté (...)»!

Le jury estime enfin que la somme de 120'000.-- francs prévue pour la construction est insuffisante et que celle-ci devrait être augmentée de 30 à 40'000.-- francs.

Pour situer le niveau de confort à l'époque, il est intéressant de relever que le jury se demande «(...) si l'adoption d'un chauffage ne serait pas préférable au système prévu au programme de tambours installés dans chaque classe soit comme économie de combustible, soit surtout comme simplification de service».

Ce concours de 1897 n'aura pas de suite. Malheureusement aucun document n'est parvenu jusqu'à nous si ce n'est le devis du 2ème prix «Motto Progres» (fig.1). Il permet toutefois de constater l'importance prédominante apportée à l'aspect extérieur du bâtiment. Certes, des critiques sont émises sur le parti architectural et le fonctionnement général, mais le souci principal des édiles sédunois et, partant, des membres du jury est d'ériger un bâtiment en bonne harmonie avec l'architecture sédunoise dont tout un chacun semble avoir une conscience très vive.

Devis

estimatif - sommaire.

La surface du bâtiment

Ailes du bâtiment	$2 \times 17.00 \times 8.30$	278.8 m ²
Milieu du bâtiment	$10.75 \times 9.65 \times 2$	206.6 "
	12.30×15.4	189.4 "
	5.80×0.90	5.2 "
<u>Surface Total</u>		<u>680 m²</u>

Le contenu du bâtiment en cubique

la hauteur du bâtiment étant mesurée de la terre jus qu'à la gouttière.

$$681 \text{ m}^2 \times 13.30 \text{ m} = 9058 \text{ m}^3$$

le m³ à 12.80 fr fait donc

$$9058 \times 12.80$$

Somme Totale fr 120.000

non compris les abords et le clocheton, le devis n'est pas absolument nécessaire

Pour faire araiser le métal cube à fr 12.80 il sera nécessaire d'usa de l'économie la plus grande

Fig. 1: Le devis «Motto Progres».

La nécessité d'une nouvelle école...

En 1911, les locaux des écoles des filles s'avèrent insuffisants. Deux solutions sont alors envisagées, soit la transformation des locaux dans l'ancien Arsenal à la rue de Conthey, soit la construction d'un nouvel édifice scolaire.

La première option donne l'occasion à l'architecte et conseiller municipal Alphonse de Kalbermatten de dresser un avant-projet de transformation et d'agrandissement. Se basant sur les statistiques de l'augmentation du nombre d'élèves pendant les vingt-cinq dernières années (très fort accroissement entre 1895 et 1900, 78 unités), il prévoit des modifications afin que le bâtiment scolaire puisse à l'avenir loger 550 à 600 élèves (1910: 380 élèves). L'architecte estime une augmentation de 36 élèves entre 1910 et 1920. Le coût de l'opération s'élèverait à 91'500.-- francs.

Malgré l'avantage financier que cette option offrirait, malgré le respect des normes adéquates à l'époque concernant la surface par élève, le volume d'air, etc., la commission des écoles juge insuffisant l'éclairage des locaux. De plus, à ses yeux, il serait plus rationnel et plus simple d'y loger l'école enfantine. Enfin, reste en suspens la question de la propriété du bâtiment avant d'y apporter des modifications.

En séance du 2 juillet 1913, le Conseil municipal adopte le programme présenté par la commission scolaire «pour la construction du bâtiment scolaire à destination des écoles primaires et secondaires des filles, de l'école enfantine, de l'école des apprentis et ménagère (sic).» L'intention de la Municipalité paraît dès lors claire d'une centralisation scolaire.

...et sa situation

Dans le but de construire un bâtiment scolaire pour les filles, la Municipalité de Sion avait déjà acheté en 1901 du Pensionnat privé des Dames Blanches une parcelle de terrain de 4470 m² au sud de sa propriété au prix de 25'000.-- francs. Les Soeurs émettaient alors la condition qu'il n'y serait pas construit une Ecole de garçons! Ainsi, les autorités locales pensaient à ce moment-là à résoudre le problème de l'éparpillement des écoles des filles «dans différentes maisons peu propres à cet usage».

La Municipalité (...) pressée par une nécessité de plus en plus impérieuse décida (1913) la construction immédiate de son école des filles (...) pour loger environ 800 élèves.»

L'emplacement choisi est celui de 1901 pour différentes raisons. D'abord le terrain est bien situé par rapport aux différents quartiers de la ville et cette solution satisfait pleinement aux conditions d'hygiène, de tranquillité, d'espace d'air et de lumière exigées pour un bâtiment scolaire. Ensuite elle est la plus économique mais, pour des raisons d'ordre scolaire et édilitaire, elle nécessite l'expropriation d'une bande de terrain au sud de l'enclos du Couvent, soit 2640 m². Les dames franciscaines vont s'opposer à cette expropriation de 1913 à 1916 défendant la valeur et la pérennité de leur institution. Les professeurs du Collège, quant à eux, craignent l'excès de bruit, les perturbations de «la discipline générale, pour ne pas dire (de) la moralité» dues à la contiguïté des édifices et donc aux rapprochements constants des garçons et des filles. Une solution de compromis sera enfin tranchée par le Tribunal Fédéral en 1915.

Le concours de 1913

Tenant compte des nécessités mentionnées plus haut, la Municipalité décide en 1913 d'organiser un nouveau concours pour la construction d'une école des filles située à l'Avenue du Couchant, actuelle Avenue de la Gare.

Le jury, composé de trois architectes, MM. Fatio à Genève, Laverrière et Jost à Lausanne, est complété par des membres de la Municipalité dont son Président M. Alexis Graven et les conseillers Ribordy et Lorétan.

Une somme de 4'000.-- francs est mise à disposition pour être répartie en trois prix. La finance d'inscription est de 2.-- francs.

Indépendamment du programme des locaux, les documents du concours précisent que la Municipalité se réserve le droit de faire appel à un architecte de son choix pour l'exécution de l'oeuvre et que la Commune entend dépenser 200'000.-- francs pour cette construction.

Dans le même esprit que le concours de 1897, l'art. 20 du programme stipule que «l'architecture du bâtiment devra être sobre et très simple, bien en rapport avec sa destination et s'inspirer du caractère de l'architecture du pays».

Le jury se réunit le 12 novembre 1913 et constate que 98 projets ont été remis à la date indiquée.

En préambule, il précise les critères qui prévaudront au jugement : «(...) une composition de plans très simples bien en rapport avec les exigences du programme, correspondant à un petit cube permettant une réalisation possible

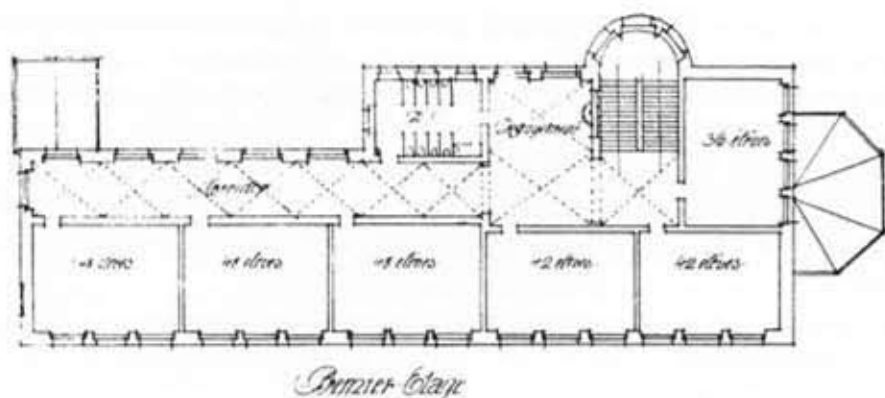
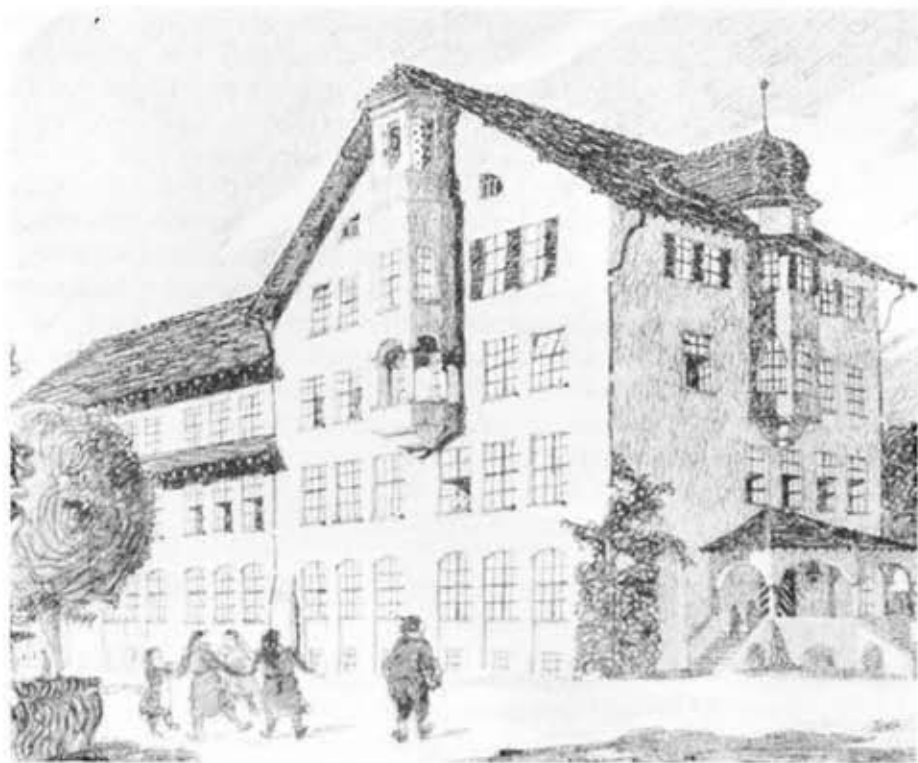


Fig. 2: Le projet «Automne D» de MM. J. Troller et H. Gerber.

de la construction et une architecture à sa place dans le cadre bien spécial de la ville de Sion».

Après avoir constaté la bonne tenue de l'ensemble des projets, dont on peut ici relever le nombre impressionnant (98 projets rendus contre 19 en 1898), le jury retient 7 projets et attribue 4 prix et 3 mentions.

Le 1er prix dont les auteurs sont MM. Joseph Troller et Henri Gerber à Fribourg, intitulé «Automne D», reçoit la critique suivante: «Dans ce projet, le caractère général de la composition s'impose. Un effort sérieux a été fait pour répondre aux exigences du programme, soit comme disposition des différents services, soit comme cube (fig.2). En plan, la sobriété et la tournure ingénieuse de l'arrangement de l'entrée et des différentes subdivisions de l'école sont de suite apparentes.(...)»

Les façades sont très franchement inspirées de l'architecture du pays et en reflètent bien le caractère.

Cependant, sur la vue des dessins, la simplicité rustique des façades est peut-être excessive et n'est pas loin de faire penser à un peu de pauvreté dans la construction.»

Dans ses conclusions, le Jury indique que «(...) les solutions présentées peuvent se rattacher à deux partis bien distincts: d'une part le parti de l'entrée à l'est, Avenue du Couchant et d'autre part le parti de l'entrée dans l'axe du Midi. C'est au premier parti qu'appartiennent les projets primés qui réunissent plus franchement les qualités de clarté dans la distribution des différentes subdivisions, la facilité de circulation sans gêner les classes et l'indépendance des préaux et donnent des façades plus importantes et plus intéressantes sur l'Avenue du Couchant (...)».

Nonobstant les problèmes purs de parti architectural et de distribution intérieure, les remarques du jury laissent transparaître toujours le même souci d'obtenir un bâtiment qui soit harmonisé à cette architecture sédunoise considérée comme si typée et l'on songe évidemment à certains édifices de référence tels la Majorie, l'Arsenal ou encore le petit Séminaire avant sa transformation de 1960.

Le concours restreint de 1914

Suite à la conclusion du concours et au rapport du jury, la Municipalité de Sion semble quelque peu hésiter. Elle organise alors un concours restreint auquel elle convie trois architectes à présenter un projet remanié au début de l'année 1914.

Il s'agit des auteurs du 2^e prix, MM. Huguenin et Convert, à Montreux, du 4^e prix et d'un projet repêché.

MM. Huguenin et Convert, en décembre 1913 dans une lettre adressée à la Municipalité déclarent : «(...) nous serions aussi disposés à nous inspirer de la façade du projet du concours no 26 au cas où vous en feriez l'acquisition (...)». Ce projet no 26 a pourtant été éliminé au 3^e tour, il s'agit peut-être du 3^e projet invité au concours restreint mais nous n'en disposons plus de copie. On peut toutefois se demander s'il possédait ces fameuses façades si bien harmonisées au décor sédunois.

On observe toujours ce même souci dans une lettre du président de la Municipalité, datée du 23 décembre 1913, adressée aux architectes Huguenin et Convert leur faisant des observations générales et en particulier au sujet des façades : «(...) la façade nord est traitée de façon trop secondaire; celle du levant est trop étroite, peu harmonieuse; celle du midi paraît une reproduction du Séminaire diocésain (...)» (fig.3). Dans cette même lettre, le président précise que le coût du bâtiment ne doit pas dépasser 240'000.-- francs sans les extérieurs.

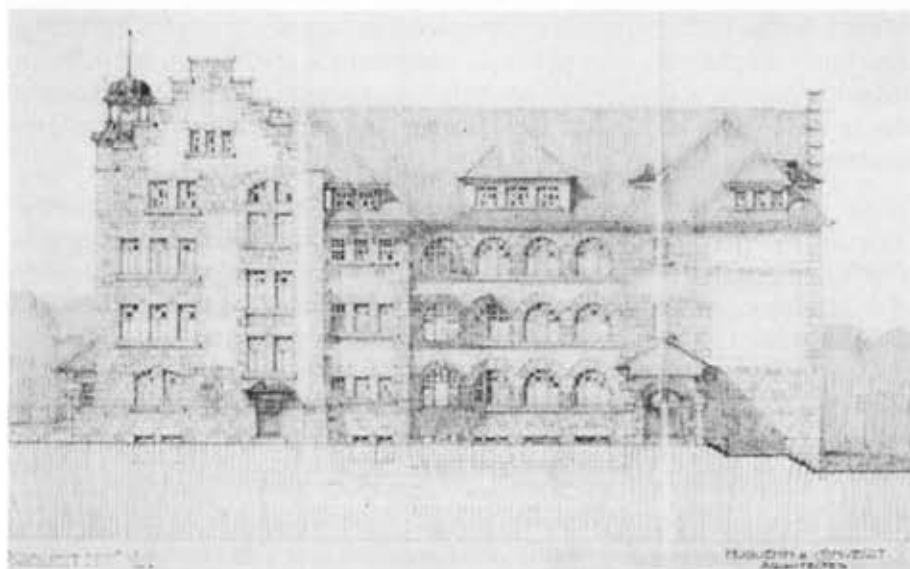


Fig. 3: La façade Nord du projet F. Huguenin et R. Convert.

Dans sa séance du 23 février 1914, le Conseil décide du projet définitif :

«Ensuite du concours restreint ouvert entre trois concurrents pour la construction du bâtiment d'école des filles, trois nouveaux projets et deux variantes ont été déposés. La commission scolaire a examiné ces projets au point de vue distribution intérieure, façade et coût. Elle propose de mettre en concurrence les projets Backfisch et les Boubes (le projet «Les Boubes» avait obtenu le 4^eme prix du concours).

On décide de faire le choix du projet Backfisch (fig.4) pour les motifs suivants :

- distribution intérieure préférable en ce qui concerne les locaux généraux
- surface plus restreinte
- façade à cachet plus accusé
- coût plus avantageux grâce à la différence sensible du cube.

Après examen des projets, le Conseil dans sa majorité se prononce en faveur du projet Backfisch de MM. Huguenin et Convert et décide sa construction.

Toutefois, avant de passer à l'adjudication des plans et devis définitifs le Conseil demande à être fixé sur les conditions que feraient les prénommés pour l'élaboration des plans et devis très exacts ainsi que pour la surveillance et l'exécution de tout travail d'architecte.»

Dans le procès-verbal de la séance du 9 avril 1914, on peut encore lire les décisions suivantes : «Au vu des offres faites par les architectes Huguenin et Convert pour les honoraires d'architecture et direction des travaux de construction concernant la future Ecole des filles, voulant d'autre part assurer dans la mesure du possible le travail aux maîtres d'Etat du pays il est décidé :

- de proposer à MM. Huguenin et Convert de s'associer M. l'architecte de Kalbermatten pour l'élaboration des devis, direction surveillance, vérification des travaux et mémoires (sic).
- d'accepter le taux d'honoraires proposé soit le 5 % au lieu du 5,50 % selon le tarif de la Société des architectes II^eme catégorie.
- de passer avec les architectes chargés des travaux un contrat réglant leurs droits, obligations et responsabilités.»

MM. Huguenin et Convert dans une lettre du 17 février 1914 avaient déjà accepté les conditions fixées par la commune.

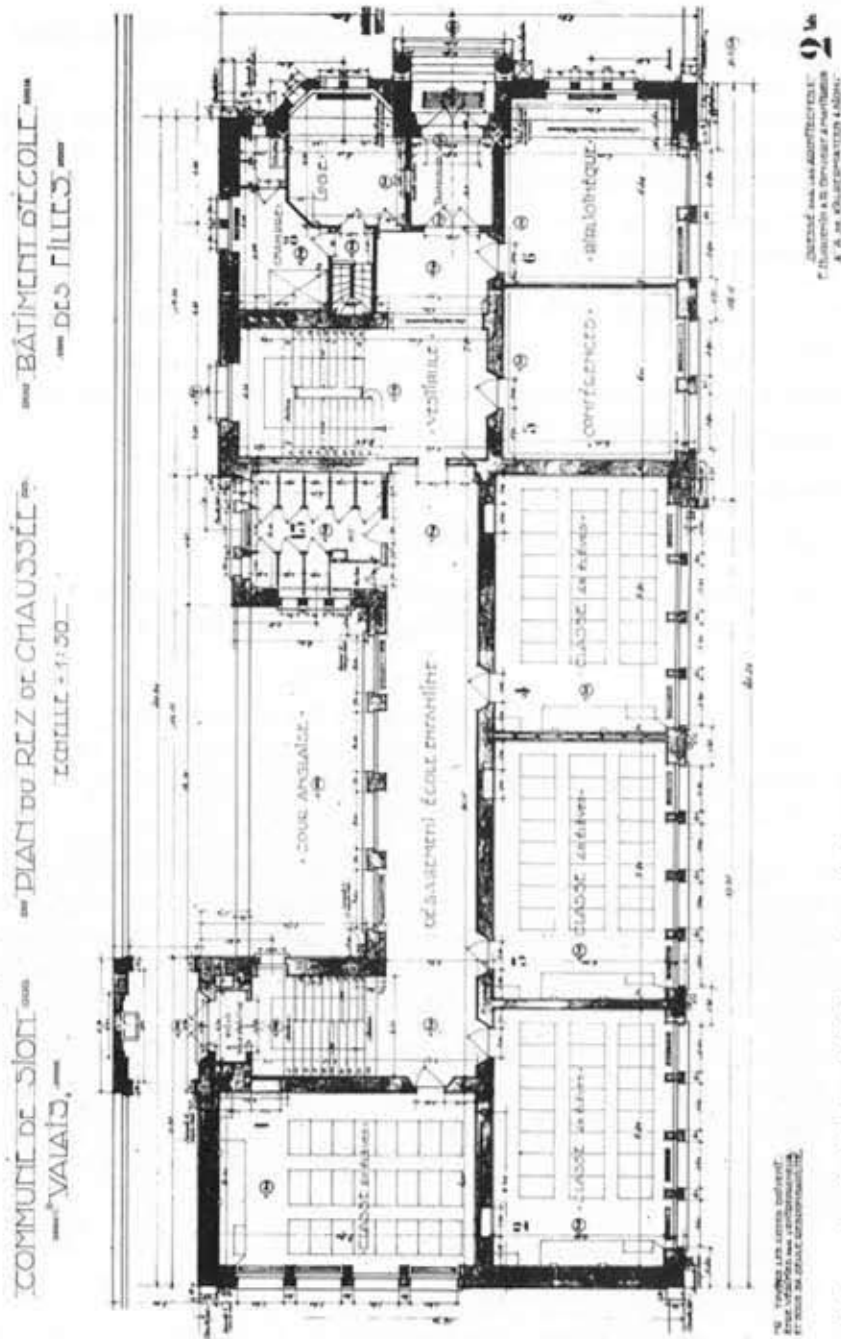


Fig. 4: Le projet « Bachfisch » de F. Huguenin et R. Convert.

Vers la construction

Suite aux décisions du Conseil, il faudra plusieurs textes de contrats provisoires pour arriver à la signature du contrat définitif passé entre la Commune et les architectes et daté du 27 août 1915.

Selon ce contrat, MM. Huguenin, Convert et de Kalbermatten sont responsables de tout ce qui a trait aux plans ainsi qu'à la bonne exécution des ouvrages et travaux. Le coût de la construction est plafonné à Fr. 240'000.-- au maximum, honoraires compris. Il est également prévu la date d'achèvement de la maison d'école, à savoir le 15 août 1917.

Une année s'est donc écoulée depuis le choix définitif du projet jusqu'à la signature du contrat. Cette année perdue l'a été principalement à cause des difficultés rencontrées lors de la transaction des terrains que nous avons relatée plus haut.

La construction et la convention avec les entrepreneurs

Ce n'est qu'en février 1916 que la Municipalité passe à la construction proprement dite. La mise en soumission publique des travaux date du 3 mars 1916.

Suite à un premier devis de 250'000.-- francs, M. de Kalbermatten écrit au président en mai 1916 pour lui soumettre un nouveau devis s'élevant à 330'000.-- francs y compris les abords.

Ce même mois de mai, le Conseil d'Etat approuve les plans et le devis de 330'000.-- francs pour la nouvelle construction scolaire. Il accorde, par la même occasion, la subvention habituelle de 25 %.

Le 8 mai 1916, la Municipalité passe avec les entrepreneurs un marché pour l'exécution de la nouvelle Ecole des filles.

Dans ce marché il est convenu que «(...) le groupe d'entrepreneurs ci-dessus désignés s'engage à exécuter pour le compte de la commune de Sion les travaux de construction de la nouvelle maison d'école primaire des filles à Sion pour le prix à forfait de Fr. 244'250.-- (...)»

Ce marché plutôt draconien, prévoit pour chaque entreprise un forfait particulier et de plus les entrepreneurs cosignataires s'engagent solidairement

à exécuter la construction pour le 1er juillet 1918 et à payer une somme globale de 100.-- francs par jour de retard sur cette date. Il fixe également un échelonnement des travaux de construction débutant le 19 février 1917 et s'achevant pour la date prévue.

Les conditions pour le moins difficiles de ce marché n'avaient pas pris en compte les graves perturbations de l'époque si bien qu'il devra être fondamentalement revu par la suite.

En effet, pendant la construction, les autorités communales sont confrontées à deux constats inéluctables. D'une part la date d'achèvement des travaux est constamment reculée (fin 1918 au lieu de juillet de la même année) et d'autre part le financement des entrepreneurs et de leur travail doit être reconsidéré du fait des difficultés économiques et des années de guerre.

De leur côté, les entrepreneurs considérant l'impossibilité de tenir leur engagement, créent, en 1917, un bureau de surveillance de chantier et décident, lors de leur première séance déjà, de demander une augmentation de versements afin de faciliter le travail vu la situation très critique du temps (fig.5).

Le Conseil, tenant compte des circonstances et désirant obtenir un rapide achèvement du bâtiment, décide en principe d'allouer aux entrepreneurs une majoration de leur forfait et d'assurer des versements réguliers pour autant que la construction soit achevée et puisse être utilisée pour la prochaine année, soit 1918-1919.

Ces mesures ne vont pourtant pas de soi à entendre le conseiller Dufour: «La commune pourrait subir des dommages du fait du retard apporté aux comptes de plus-values.»

«Les prix montent continuellement et de façon de plus en plus forte».

«Ce qui, il y a quelques semaines, aurait pu paraître de la part de la commune une belle concession vis-à-vis des entrepreneurs ne le sera plus maintenant et encore moins dans quelques temps d'ici.»

Raréfaction des matières premières, difficultés de s'en procurer, montée de leur prix, renchérissement de la main-d'œuvre, absence de subsides de chômage pour la commune, tous ces facteurs expliquent les fortes plus-values demandées par les entrepreneurs, l'augmentation de leur forfait, le retard de l'exécution, l'accroissement du coût total de la construction.

L'architecte de Kalbermatten est chargé de dresser des tableaux d'augmentation sur la base des revendications des entrepreneurs et de les présenter au Conseil.

FERBLANTERIE, PLOMBERIE & ZING
ADOLPHE ANDENMATTEN * **SION**
 SUCCESSEUR DE A. VALDO

Installation d'eau.
Articles de Ménage et
Lampisterie
Ciment ligneux

Médaille d'Argent, Sion 1906.

Appareils inodores et
urinoirs divers.
Tuyaux en fonte,
Fer étiré et Plomb.

Téléphone No 73.

Sion, le 17. 12. 1917 191

COMITE DES MAIRES D'ETAT de l'ECOLE des FILLES

S I O N
COMMUNALE

Messieurs,

Vu le renchérissement des matières premières & les difficultés de s'en procurer, je me vois dans l'obligation de majorer mes prix de commission pour la construction de l'École des Filles de Sion comme suit:

Sur la couverture 35 %,

* * ferblanterie 100 %,

sur les articles sanitaires & appareillages 100 %,

sur la vitrerie 100 %.

Les prix actuels n'obligeraient à une hausse plus grande encore, mais j'espère qu'il me sera possible de m'en tenir à ces augmentations.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération

distinguée,

Fig. 5

Enfin, le 6 juillet 1918, la Municipalité écrit aux entrepreneurs :

«Messieurs,

Dans sa séance du 4 courant l'assemblée primaire a ratifié l'accord passé avec vous et la commune relatant la majoration des prix de la construction de l'École des Filles à condition que les 1er et 2ème étages soient achevés et prêts pour recevoir les écoles pour fin octobre 1918 au plus tard.»

Le 18 novembre 1918, M. de Kalbermatten signale au président que les étages 1 et 2 seront prêts pour le 1er décembre et que le bâtiment sera chauffé dès le 24 novembre.

L'école est donc quasiment achevée pour fin 1918. Toutefois il faudra attendre le mois de mai 1924 pour que le Conseil d'Etat reçoive de la part de la Commune le décompte final qui, selon une lettre datée du 12 mai, s'élève à 588'554.70 francs sans honoraires de l'architecte!

Les autorités cantonales s'étonnent à la fois de la réception du décompte 6 ans après l'achèvement de la construction et du dépassement aussi considérable du prix. En novembre 1924, l'Etat octroie cependant à la Municipalité un subside de 130'000.-- francs pour cette réalisation.

De 1951 à 1953 des projets sont élaborés pour l'agrandissement du bâtiment scolaire et la création d'une, voire deux salles de gymnastique. Les études sont menées par les services techniques de la ville et par l'architecte Raymond Zurbriggen à Sion.

Une restauration essentiellement intérieure est effectuée en 1962.

En 1990 enfin est inaugurée une nouvelle salle de gymnastique due au bureau d'Architecture AMB, Gaston Membrez et Pierre-Marie Bonvin à Sion.

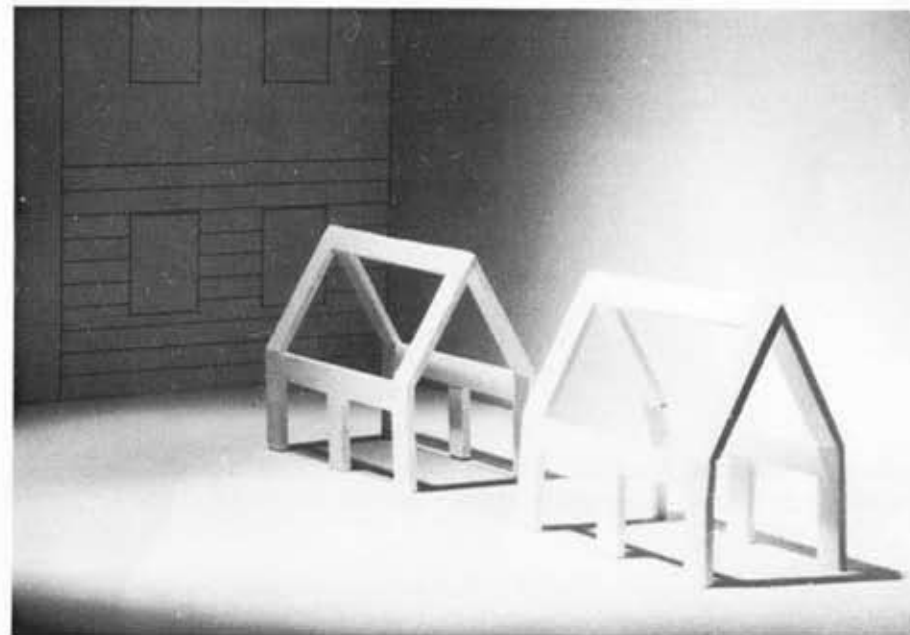
Pascal VARONE, architecte, Sion
Patrice TSCHOPP, archiviste municipal, Sion

Entre deux cours...

La construction de la nouvelle salle de gymnastique au Sud Est de l'école des filles de la Planta suscita une réflexion sur l'aménagement général de la place. Dans cet esprit, l'architecte Pierre-Marie Bonvin proposa un élément à construire, constituant une sorte de liaison entre l'école de 1918-1924 et la nouvelle salle de sport. L'élément devait animer cet emplacement tout en définissant les cours de récréations «primaires» et «enfantines».

La ville de Sion fit alors appel à sept sculpteurs ou plasticiens valaisans afin qu'ils livrent des projets pour une telle séparation qui devait toutefois laisser la place à des ouvertures de passage, tout en donnant l'occasion d'une animation ludique.

Parmi les projets proposés, le choix du jury s'est porté sur l'œuvre de Mme Lou Schmidt de Grimisuat. L'artiste propose deux maisons schématisées dont la dimension symbolique est propre à parler à l'imaginaire des enfants. Dans un même temps, cependant, ces maisons conservent une forme réelle, physique qui assure sans emphase la double fonction de lien entre les espaces pleins des bâtiments et de séparation entre les espaces vides des cours.



La maquette du projet de Lou Schmidt



L'école de filles de la Planta: photographie Jean-Marc Biner.

Sedunum Nostrum, Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion - Case postale 2245 - **CH-1950 SION 2 NORD**
CCP 19-9921-3.

Mise en page: Dominique Studer, rédacteur responsable.
Photographie et documents d'archives: Archives municipales de Sion.

Imprimerie R. Curdy SA - Sion.